

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Séance du 8 décembre 2020**

CP2020\_12\_23  
id. 5545

*Le 8 décembre 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEAUX)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

### DÉLIBÉRATION

### RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

---

La répartition de la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements est liée au recensement des données physiques et financières des collectivités.

Le calcul de cette dotation est effectué à partir de plusieurs critères parmi lesquels la longueur de la voirie départementale.

Ainsi, l'ouverture à la circulation publique de la vélo voie verte du Tarn, dénommée route départementale n° 202, de Labastide-Saint-Pierre à Nohic, a modifié le tableau de recensement de la voirie.

La longueur totale est, désormais, de 2 550 099 mètres, dont 23 908 mètres en zone montagne concernant les communes de Féneyrols (10 832 mètres) et Laguépie (13 076 mètres).

L'ensemble des longueurs de chaque route départementale est synthétisé dans le tableau joint en annexe.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, au titre du recensement de la voirie départementale, les longueurs, exprimées en mètres, de l'ensemble des routes départementales de Tarn-et-Garonne, soit un total de 2 550 099 mètres pour les 211 routes départementales selon le détail figurant un annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC